

**CASTELCULIER**  
**COMPTE-RENDU**  
**REUNION CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 AVRIL 2015**

---

19 PRESENTS : M. GRIMA, Mme BARTHE, M. CAZÉ, Mme JUTTAUD, M. BONNET,  
Mme BATTISTUZZI, M. LARROUMET, Mmes DELPECH, BEDIN, MM.  
DAVIGHI, BRULÉ, LECLERCQ, MILHOUD, Mmes CASTAGNE,  
GUTIERREZ, M. SABATINO  
Mme PRADAL pouvoir donné à M. GRIMA  
M. DOULUT pouvoir donné à Mme GUTIERREZ  
Mme CAVAL pouvoir donné à M. SABATINO

ABSENT :   ○

Mme Corinne BARTHE a été élue secrétaire.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU**

**Le compte-rendu du C.M. du 26 mars 2015, préalablement envoyé à l'ensemble du C.M., a été adopté à l'unanimité.**

**28 – 46 - VOTE DES 4 TAXES LOCALES**

A l'unanimité, le C.M. adopte les quatre taxes suivantes pour l'exercice 2015, notifiées par les services fiscaux avec un coefficient de variation proportionnelle de 1.057389 :

		<u>Produits attendus</u>
. Taxe d'habitation.....	11,24 %	296 286 €
. Taxe foncière bâti.....	14,34 %	407 256 €
. Taxe foncière non bâti.....	55,17 %	29 075 €
. CFE.....	16,10 €	188 531 €

**29 - SUBVENTIONS 2015 VOTEES AU BUDGET PRIMITIF 2015**

- ADMR PUymirol.....	2 500 €
- ATOUT CASTELFONDAIS.....	150 €
- AU FIL DES SEOUNES ASSOCIATION.....	150 €
- BASKET A.G.S.....	15 175 €
- CATM-ALPG Comité Syndical.....	150 €
- CLUB AUTOMOBILES ANCIENNES.....	150 €
- CLUB DU 3 <sup>ème</sup> AGE.....	300 €
- COMITE DE JUMELAGE.....	1 500 €
- COMITE DES FETES.....	12 000 €
- COMITE ŒUVRES SOCIALES.....	7 515 €
- COOP. SCOLAIRE MATERNELLE .....	650 €
- COOP. SCOLAIRE PRIMAIRE.....	5 500 €
- LES COPINES D'ABORD.....	150 €
- CREATION LOISIRS CASTELCULIER.....	1 220 €
- CSA 48 <sup>ème</sup> RT CLUB SPORTIF.....	200 €

.../...

- ECLIPSIE ENSEMBLE VOCAL.....	300 €
- FNACA CANTON PUYSMIROL.....	150 €
- GYMNASTIQUE VOLONTAIRE.....	150 €
- INTENDANT UNIVERSITAIRE.....	100 €
- L'HEUREUX TOUR.....	300 €
- LES BLOUSES ROSES.....	150 €
- PHOENIX COUNTRY CASTELCULIER.....	150 €
- PREVENTION ROUTIERE ASSOCIATION.....	100 €
- RADIO BULLE.....	150 €
- LA RANDO CASTELFONDAISE.....	300 €
- RESTAURANTS DU CŒUR.....	150 €
- SI CAST. M'ETAIT CONTE.....	300 €
- SIVOM.....	8 980 €
- SOCIETE DE CHASSE.....	300 €
- SYNDICAT D'INITIATIVE.....	1 500 €
- TENNIS A.G.S.....	6 300 €
- AEROBIC DE L'AGENAIS.....	200 €
- COMITE FEMININ 47.....	150 €

### 30 – BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

A l'unanimité, le C.M. approuve l'intégration de l'excédent du budget annexe atelier relais au budget principal de la Commune dont le montant est de 1 600 €.

### 31 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le C.M. approuve le budget primitif 2015 de la Commune.

. section de fonctionnement (équilibre dépenses/recettes).....	3 440 183 €
. section d'investissement (équilibre dépenses/recettes).....	1 693 956 €
dont restes à réaliser en dépenses 518 435 €, en recettes 226 445 €.	

### 32 - 33 – VOTE DES BUDGETS ANNEXES

A l'unanimité, le C.M. approuve :

- Budget annexe atelier-relais	
. Section de fonctionnement.....	53 805 €
. Section d'investissement.....	62 687 €
- Budget annexe scénovision	
. Section de fonctionnement.....	121 910 €
. Section d'investissement.....	57 224 €

### 34 – AMORTISSEMENT SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE

Le C.M., à l'unanimité, décide de fixer la durée d'amortissement à un an de la subvention d'équipement à l'opération de réalisation d'équipement nécessaire à l'éclairage public du giratoire 8 de la liaison Beauregard/RD 813.

.../...

### **35 – SMVAC CONTRIBUTION COMMUNALE 2015**

A l'unanimité, le C.M. décide que la contribution totale de la Commune pour 2015 s'élève à 241 533.06 €, dont :

- . 240 595.56 € en fiscalité directe
- . 937.50 € prestation non fiscalisée

### **36 - 37 – COMPTE RENDU D'ACTIVITE ET BILAN FINANCIER**

#### **. ZAC CARBOUNERES**

#### **. ZAC HORIZON 2020**

Le C.M., à l'unanimité approuve le compte rendu d'activité et le bilan financier, les commentaires et les conclusions des ZAC sus mentionnées.

### **38 – LOTISSEMENT SAINT-AMANS SUD – COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

Le C.M. décide, à l'unanimité, d'autoriser :

- . la Sté VEOLIA Propreté à accéder au lotissement Saint-Amans pour la collecte des ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015
- . le Maire à en informer le Conseil Communautaire de la Porte d'Aquitaine en Pays de Serres.

### **39 – CONVENTION D'AIDE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT DE POLICE MUNICIPALE**

A l'unanimité, le C.M. autorise le Maire à signer la convention de prestation d'aide au recrutement afin que la Commune puisse bénéficier de l'expertise du CDG 47 pour le recrutement d'un agent de police municipale.

### **40 – AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE N° 2010/106 RELATIF A LA RESTAURATION DE LA VILLA LAMARQUE**

Le C.M. autorise, à l'unanimité, la SEM 47, en qualité de mandataire agissant au nom et pour le compte de la Commune, de signer l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration de la villa Lamarque.

Le coût total du marché passe de 83 350 € HT à 91 410 € HT (Editions Fragile : 17 010 € HT et THOUIN : 2 250 € HT, pour un total de 19 260 € HT).

### **41 – DSP VILLASCOPIA – TARIFS SOIREES CASTELFONDAISES**

A l'unanimité, le C.M. autorise le Maire à appliquer les tarifs suivants pour les soirées Castelfondaises :

- . 3 € par entrée adulte
- . 1 € par entrée enfant (5 à 18 ans)

.../...

## **42 – AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PASSEE POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES BUDGETAIRES**

A l'unanimité, le C.M. accepte le principe de la télétransmission des actes budgétaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et autorise le Maire à signer l'avenant n° 3 à la convention avec la Préfecture de Lot-et-Garonne pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

## **43 - 44 – REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT**

Le C.M. décide, à l'unanimité, de prendre en charge les frais de déplacement de deux agents pour se présenter à l'examen professionnel de technicien principal.

## **45 – REGLEMENT PREJUDICE MATERIEL**

Suite au préjudice matériel survenu au véhicule RENAULT Master, GROUPAMA Assurances a procédé au remboursement de la TVA pour un montant de 516.56 €.

Le secrétaire de séance



Corinne BARTHE

Le Maire



Olivier GRIMA